



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsasctg.org

Siret : 798 550 497 000 19



REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE EST NÉFASTE POUR LES SALARIÉS.

UNE NOUVELLE FOIS MACRON A RAPPELÉ SA VOLONTÉ DE REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE.

Reporter l'âge de départ c'est :

- Allonger une période où beaucoup de travailleurs ne sont plus en activité (environ 20 % entre 58 et 62 ans actuellement) et qui constitue un « sas de précarité » ou un allongement des « périodes de précarité » avant la retraite.
- Augmenter le chômage, la maladie, l'invalidité... et les besoins en financement qui vont se déplacer (pour 1 € en moins lié à la réforme, cela fait 50 centimes en plus sur les autres risques).
- Augmenter le risque que les futurs retraités prennent leur retraite en mauvaise santé. En effet, travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions a un impact exponentiel sur la santé des travailleurs et futurs retraités. Et cela est encore plus vrai en Guadeloupe (Chloredécone, pathologies lourdes...).
- Réduire le rôle social fondamental que les retraités jouent à tous les niveaux de la société : associatif, famille, vie de quartier... Ce n'est pas parce qu'ils ne produisent plus qu'ils ne sont plus utiles.
- Priver les travailleurs d'un juste retour en tant que producteurs de richesses du pays.

Focaliser le débat sur l'âge de départ c'est :

- Occulter la question des taux de remplacement (silence quasi général), y compris du COR (pas de projection sur le long terme pour les ICTAM).
- Occulter la question de l'accroissement des ressources affectées aux retraites.

Le logiciel social-démocrate et libéral persiste : imposer la répartition à cotisations définies.

Face à ce nouveau recul, revendiquons :

- La revalorisation immédiate des pensions de 10 % pour apurer les pertes de ces dernières années et les indexer sur les salaires et non sur les prix, avec une pension minimum égale au SMIC revendiqué (2 000 € brut).
- La mise en place d'un cadre de référence englobant régime général et retraites complémentaires et la garantie pour chaque salarié d'une retraite à taux plein à 60 ans.
- L'obtention de la retraite à taux plein après 37,5 ans de cotisation, incluant les années d'études et périodes d'inactivité forcée, pour un montant global garanti de 75 % du salaire de référence. Cela suppose un retour à 150 trimestres de validation et aux 10 meilleures années d'activité.
- La retraite à 55 ans pour travaux pénibles et une anticipation d'un trimestre par année de pénibilité pour ceux qui n'auraient été exposés que partiellement durant leur carrière.
- L'intégration à terme des retraites complémentaires dans la Sécurité sociale, pour aller vers un régime unique et les mêmes droits pour tous prenant en compte les spécificités professionnelles (pénibilité, travail posté, exposition aux produits à risque, etc.).

CES REVENDICATIONS PEUVENT ÊTRE OBTENUES PAR :

- L'arrêt des exonérations des cotisations sociales.
- L'augmentation des salaires (mini 2 000 €/mois).
- L'obligation de supprimer les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.
- L'interdiction des licenciements et des embauches massives par la mise en place des 32 heures.
- L'augmentation sans modulation des cotisations patronales de retraites, gelées depuis 20 ans.
- Le remplacement de la CSG par une cotisation sociale 60 % employeur et 40 % salarié et baser le financement de la retraite exclusivement sur le travail.
- La soumission à cotisation de toute forme de rémunération (participation, intéressement, abondements...).

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 19 JANVIER,
CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES !**